

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 88 Vœu relatif à l'appel à projets Les Parisculteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que depuis 2007, le programme de végétalisation de Paris constitue une des orientations de la stratégie d'adaptation du Plan Climat et Énergie de Paris qui prépare la ville aux évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources ;

Considérant l'objectif de la ville d'atteindre 100 hectares de murs et de toitures végétalisés en 2020 dont 33 hectares d'agriculture urbaine ;

Considérant l'appel à projets Les Parisculteurs qui contribue à cet objectif que ce soit sur les équipements publics ou sur les bâtiments privés de tous types ;

Considérant l'expérience de la première édition des Parisculteurs en novembre 2016 avec 33 sites sélectionnés dédiés à l'agriculture urbaine sur le territoire parisien ;

Considérant qu'un nouvel appel à projets Parisculteurs 2 sera lancé en 2017 ;

Considérant le souhait annoncé par la Ville de Paris de donner à tous ses habitantes et habitants la possibilité de s'exprimer sur des espaces à végétaliser ;

Considérant qu'un réel processus démocratique, passe par des temps d'échange entre les acteurs, et des processus de délibérations ;

Considérant l'importance que les projets s'ancrent dans une dynamique locale, de quartier, au service de tous les habitants, et ceci dès la sélection des sites pour les appels à projets – un ancrage local permettant une meilleure réussite des projets lors de leur réalisation ;

Considérant qu'une grille de critères pondérés de sélection pourrait aider le jury dans ses décisions ;

Considérant qu'une grille de critères de sélection indicatifs peut avoir valeur d'exemplarité en ce qui concerne les projets de la végétalisation et l'agriculture urbaine que souhaite privilégier la Ville de Paris ;

Considérant les résultats d'une étude Ifop réalisée en mars 2017 pour sept organisations environnementales et paysannes indique que 82 % des Français se disent favorables à une « réorientation des subventions vers une agriculture biologique et paysanne » ;

Considérant que pour la bonne préparation et information des membres du jury, ceux-ci doivent recevoir bien en amont les différentes candidatures ainsi que les fiches de synthèse issues de l'analyse technique ;

Considérant que la Ville doit amplifier la mobilisation des acteurs phares de la Ville tels que les bailleurs sociaux ;

Considérant que la Ville de Paris mène une telle opération pour la première fois et que des ajustements sont donc naturels et même attendus ;

Sur proposition de M^{mes} Joëlle MOREL, Aurélie SOLANS et des élu-es du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- un bilan soit réalisé de la première édition de l'appel à projets Les Parisculteurs et communiqué en 3^e Commission,
- les acteurs locaux (mairies d'arrondissement, Conseils de quartier, Conseils citoyens pour les quartiers politique de la ville, associations, soient davantage pris en considération, et ceci dès le début du processus),
- les délais entre la date de réception des dossiers des différentes candidatures ainsi que les fiches de synthèse et la date du jury soient au minimum de 5 jours ouvrés,
- un représentant du Conseil de quartier concerné puisse siéger avec un avis consultatif dans les jurys Parisculteurs 2,
- une grille de critères indicatifs soit transmise aux membres du jury pour l'aider à la sélection des sites,
- les critères de choix des projets favorisent une approche agricole sans intrants, économe en eau et autres ressources, fidèle aux engagements de la Ville en matière d'écologie et d'économie circulaire.